

PROJET DE DELIBERATION
Conseil Municipal d'Ambilly
28 mars 2019

Espaces verts n° 2019-026 : Délibération de principe sur l'abattage et les plantations d'arbres

Monsieur le Maire expose :

Tout comme il y a quelques années, l'abattage d'arbres sur notre commune a suscité l'émotion des ambilliens.

Certains arbres, malades ou dangereux, présents sur le domaine public, doivent quelquefois en effet être abattus dans certains espaces comme le Parc du Clos Babuty, les abords de propriétés ou bâtiments publics ou récemment les bords du Foron dans le cadre du programme de réaménagement des berges.

Afin de ne pas dénaturer le paysage arboré de la commune et de faire perdurer la politique communale de plantation de nouveaux arbres, Monsieur le Maire propose que soit désormais adopté le principe « un arbre abattu, un arbre (au moins) replanté » pour chaque spécimen abattu sur le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le principe « un arbre battu, un arbre (au moins) replanté »